

La lutte contre la maladie d' Alzheimer et la prise en charge des malades sont une priorité de l' ETAT

- **Deux réponses particulières de prise en charge**
 - les **UHR** (unité d'Hébergement Renforcé)
 - les **PASA** (Pôle d'Activités et de soins Adaptés)

Programmation d'activités nouvelles PASA et UHR

- **Plan Alzheimer 2008-2012 mesure 16**: répondre par des unités spécialisées aux besoins des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer présentant des troubles du comportement modérés et sévères
- **PASA** : accueil dans la journée des résidents de l'EHPAD (12 à 14 personnes sur une **file active de 20 à 40**) ayant des troubles du comportement modérés pour des activités sociales et thérapeutiques.
- **UHR** : hébergement dans les EHPAD de **12 à 14 personnes** dans les EHPAD médico-sociaux atteintes de troubles du comportement sévères pour des activités et des soins adaptés.
- Les PASA et UHR s'intègrent dans un **projet d'établissement**

PASA ou UHR?



• PASA

- sur une **file active de 30 à 40 résidents** ayant des troubles du comportement **modéré**
- un lieu pouvant accueillir 12 à 14 personnes sur une journée
 - de soins
 - d'activités
- un ACCUEIL de JOUR sans hébergement associé pour les résidents de l'établissements

• UHR

- **12 à 14 personnes** souffrant de la maladie d'ALZHEIMER, présentant des symptômes **psycho-comportementaux sévères** qui altèrent la sécurité et la qualité de la vie de la personne et des autres résidents
- un lieu
 - **de vie avec hébergement**
 - de soins
 - d'activités
- la **sortie de l'unité** après une diminution des troubles du comportement pendant une période longue

UHR ou unité protégée ?

Sur 2010 -2012 ,
15 UHR seront labellisées en Languedoc-Roussillon
8 unités USLD de 20 lits
7 unités EHPAD de 14 lits

- L'UHR est une **réponse complémentaire aux unités fermées** créées dans de nombreux établissements de la région
- L'UHR est un **lieu séquentiel** pour des personnes venant du domicile , de l'USLD ou des EHPAD
- La prise en charge des résidents nécessite, sous l'impulsion du médecin coordonnateur, la **mise en place d'une coordination active entre différentes structures sanitaires et médico-sociales**
 - service court séjour gériatrique
 - unité cognitive-comportementale
 - équipe mobile de gériatrie
 - équipe psychiatrique
- Les **Unités protégées ou unités fermées** répondent à une prise en charge de personnes atteintes de la maladie d'ALZHEIMER ou apparentées présentant des troubles graves
- Ces unités sont des **lieux d'hébergement , de vie et de soins pour 12 à 14 personnes**

Les unités fermées ALZHEIMER

il est souhaitable de les programmer avec des caractéristiques proches des UHR.

- ➤ **LES 3 OBJECTIFS PRINCIPAUX :**
 - créer pour les résidents un **environnement confortable, rassurant et stimulant.**
 - Procurer aux personnels un **environnement ergonomique et agréable**
 - offrir **des lieux de vie sociale** pour le groupe de résidents permettant d'accueillir les familles

- ➤ **LES LOCAUX :**
 - des chambres individuelles avec salles d'eau
 - un espace repas avec office
 - un salon dédié au repos et à certaines activités collectives
 - un espace d'activité adapté
 - un espace bien être- salle de bain
 - une déambulation intérieure et extérieure
 - un jardin ou terrasse

Les PASA

- **Objectif ambitieux mais nécessaire** : créer ou labelliser d'ici 2012 : **25.000 places** dans les pôles d'activités et de soins adaptés (PASA) . Cela représente environ **1.800 PASA** . C'est considérable.
- Crédits votés par le Parlement en 2010 sur l'ONDAM médico-social particulièrement fléchés sur cette priorité.
- Ojectif global de dépenses 2010 : financer, en **fonctionnement, 600 PASA**
- Crédits d'aide à l'investissement de la CNSA sur enveloppe spécifique de **42 M€** - en LR **2.4M€**
- **L'année 2010 est donc l'année de lancement de ces structures**
- les PASA visent à prendre en charge des résidents en EHPAD qui présentent **des troubles du comportement encore relativement modérés**.
- Ce sont donc avant tout des **espaces de vie qui proposent des activités sociales et cognitives adaptées**



Projet thérapeutique



Maintien ou réhabilitation des capacités cognitives restantes

Stimulation mémoire , Jardinage ...

Mobilisation des fonctions sensorielles

Stimulation

Musicothérapie

...



Des locaux pour quelle utilisation?

■ Participer à des activités organisées au moins une fois par semaine , y compris le week-end

■ Prendre le repas de midi

Maintien ou réhabilitation des capacités fonctionnelles restantes



Cuisine-Ergothérapie - Activités physiques ...



Maintien du lien social

Repas Art-thérapie ...



L'environnement architectural des Pôles d'Activités et de Soins Adaptés

• 3 objectifs

- - créer pour les résidents un **environnement confortable** , rassurant et stimulant
- - procurer aux personnels un environnement de **travail ergonomique et agréable**
- - offrir des **lieux de vie sociale** pour le groupe et permettre d'y accueillir les familles



L'ENVIRONNEMENT ARCHITECTURAL DES PASA

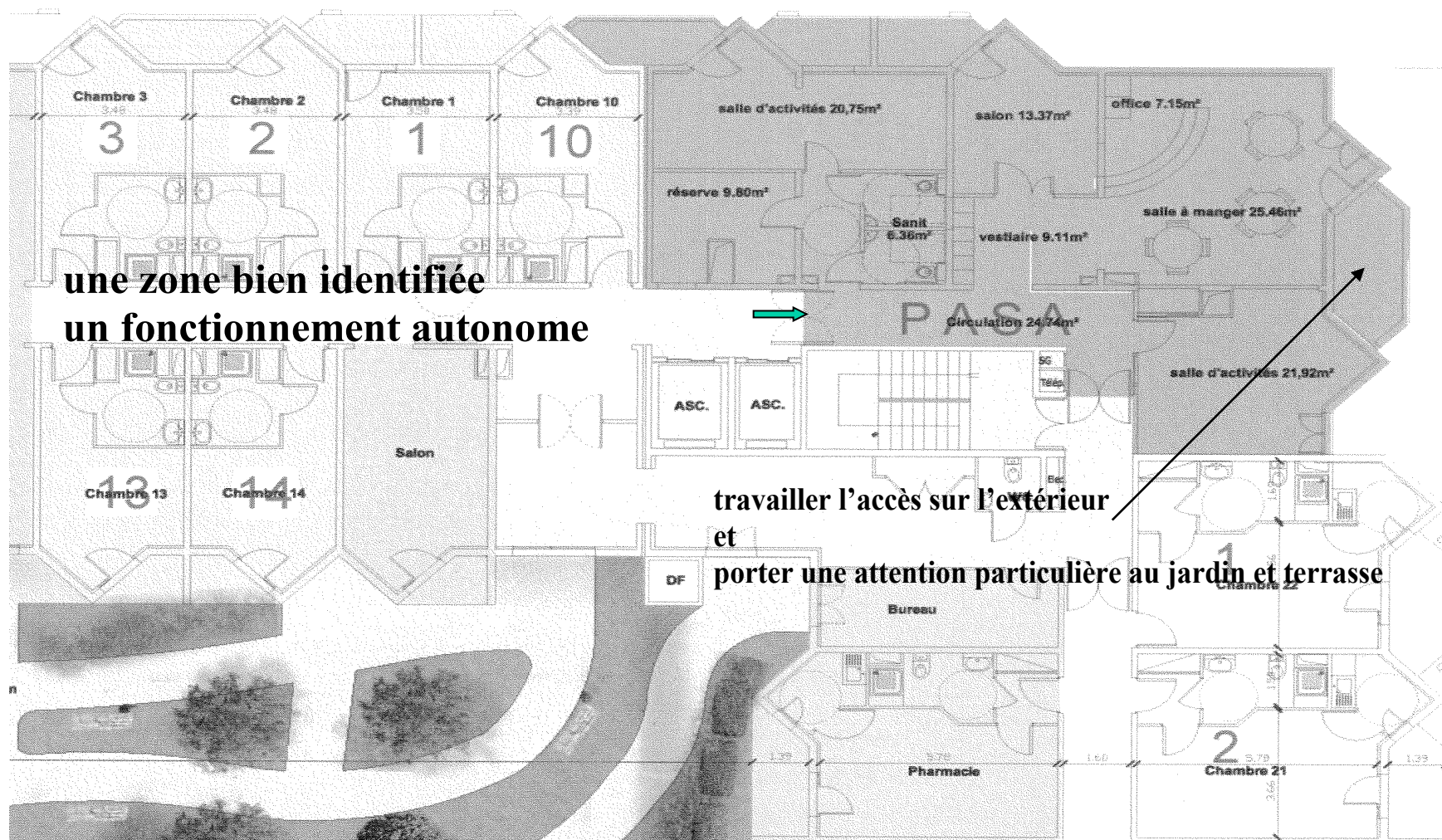
- le programme (environ 200 m2 SDO pour 14 places)

- 1 entrée adaptée10 m2
- 1 salon dédié au repos et à certaines activités collectives.....40 m2
- 1 espace repas avec office.....40 +6 m2
- 2 espaces d'activités adaptés (minimum).....48 m2
- 2 WC dont 1 avec douche.....16 m2
- locaux de services nécessaires au fonctionnement du pôle.....20 m2
- 1 jardin ou terrasse.....100à 40 m2

- la conception

- locaux organisés pour créer un environnement :
 - » convivial
 - » non institutionnel
 - ► qui favorise :
 - » le confort et l'usage
 - » l'orientation
 - » la circulation entre les divers espaces
 - ► qui répond aux besoins :
 - » d'intimité
 - » d'autonomie

Un exemple de PASA



**une zone bien identifiée
un fonctionnement autonome**

**travailler l'accès sur l'extérieur
et
porter une attention particulière au jardin et terrasse**



Je vous remercie de votre attention

Danielle BERNARD-CASTEL

Conseiller technique auprès du Directeur de l'Offre de soins et de l'Autonomie
Ingénieur Régional de L'Équipement Sanitaire et Social

Tél: 04 67 07 21 26

e-mail : danielle.bernard-castel@ars.sante.fr

ARS- LANGUEDOC-ROUSSILLON

28 parc club du Millénaire

1025 rue henri Becquerel

CS 300001

34067 Montpellier Cedex 2

Une initiative
Carsat Languedoc-Roussillon

Carsat Retraite
& Santé
au travail
— Languedoc-Roussillon —